

Service : Foncier
Tél : 04.66.86.64.12
Réf : LP / BF / GJ

N°26_03_10

EXTRAIT DU REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

Convoqué les mardi 14 avril (BP2026) et lundi 20 avril 2026, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, le lundi 27 avril 2026 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Maire.

Thibault PELLISSIER est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (37) : Christophe RIVENQ, Maire, Max ROUSTAN, Martine MAGNE, Alain BENSACOUN, Catherine LARGUIER, Léa BOYER, Pierre MARTIN, Michèle VEYRET, Alain AURÈCHE, Marie-Claude ALBALADEJO, Christophe CLAUZEL, Raphaële NAVARRO, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Marie-Christine PEYRIC, Hélène CAYRIER, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Catherine DAUFÈS-ROUX, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Jean-Régis MASSON, Alexandra LAGULHON, Laurent DOUDOUX, Cyril LAURENT, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Vincent BEHGDAD, Lucette CAMACHO, David VIEUX, Sylvie TRIBES, Alexandre BELAIR, Fabien PELAT, Jenny-Rose GUERCHOUX, Anthony BORDARIER, Sandra CARTULAT, Thibault PELLISSIER.

POUVOIRS (6) : Christian CHAMBON (*pouvoir à Alain BENSACOUN*), Aimé CAVAILLÉ (*pouvoir à Catherine DAUFÈS-ROUX*), Jean-Claude ROUILLON (*pouvoir à Christophe RIVENQ*), Rose-Marie SOUSTELLE (*pouvoir à Martine MAGNE*), Valérie MEUNIER (*pouvoir à Méryl FRIZON-DEBIERRE*), Emiliano HACQUEL (*pouvoir à Vincent BEHGDAD*).

OBJET : Cession d'un ensemble immobilier à rénover au profit de la SCI LECHAT - 20, Quai Ferréol à Alès

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu l'avis des services de France Domaine n°2026-30007-17577 du 10 avril 2026,

Considérant que la Commune d'Alès est propriétaire au 20 Quai Ferréol des parcelles cadastrée section CH n°182 et n°183 d'une superficie de 330 m² supportant un ensemble immobilier,

Considérant qu'il s'agit des anciens locaux accueillant le foyer d'urgence de la Croix Rouge,

Considérant qu'il a été mis en vente depuis le mois de juin 2025 sans susciter d'intérêt notable, une seule offre ayant été reçue à ce jour,

Considérant que cet immeuble nécessite la réalisation de travaux de rénovation significatifs, de nature à en affecter la valeur vénale, et qu'il constitue, dans son état actuel, une charge financière et d'entretien pour la collectivité,

Considérant en effet que compte tenu, tant de l'état actuel du bien, que de l'importance des travaux devant y être réalisés pour en permettre l'usage et du poids de l'investissement financier nécessaire à leur mise en œuvre, ce bien est exclu de tout usage depuis de nombreuses années,

Considérant que dans cette situation, son état de vétusté ne fait que s'aggraver,

Considérant, en conséquence, qu'il y a lieu de passer outre l'avis de France Domaine afin de permettre la cession du bien dans des conditions adaptées à la situation du marché et à l'intérêt de la collectivité,

Considérant que la SCI LECHAT, représentée par Madame Aline LECHAT et Monsieur Yassine BARGAOUI, ou toute autre personne pouvant s'y substituer, a manifesté le souhait d'acquérir ledit ensemble au prix de 70 000€ (soixante-dix mille euros), pour réhabiliter la construction existante en vue de la création de logements destinés à la location,

Considérant que, d'un commun accord, ladite vente sera consentie moyennant ledit prix, compte tenu de la vétusté du bâtiment et des importants travaux de mise aux normes à prévoir,

Considérant que les frais de transfert de propriété seront à la charge de l'acquéreur,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

de réaliser la présente opération aux conditions susvisées,

AUTORISE

Monsieur le Maire à agir au nom et pour le compte de la Ville d'Alès afin de procéder à la cession de cet ensemble immobilier et à signer tous les actes et documents se rapportant à cette opération.

Votants : 43
Pour : 43 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Christophe RIVENO

